

St-Maurice, le 29.04.2022/gsc

Information Coronavirus n°37

A l'att. des visiteurs, familles, proches, thérapeutes externes et usagers de nos EMS

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des dernières informations transmises par le Conseil d'Etat, nous avons le plaisir de vous informer que l'obligation du port du masque au sein de nos EMS est abrogée à partir du **29 avril 2022**. Ainsi, le port du masque devient facultatif, mais reste néanmoins fortement recommandé en présence des patients vulnérables.

La désinfection des mains demeure **obligatoire**.

Si vous présentez des symptômes liés au Covid-19 ou avez eu un contact étroit avec une personne testée positive au Covid-19, nous vous saurions gré de reporter votre visite. Il en est de même en cas de symptômes grippaux.

Nous ne manquerons pas de vous informer en cas d'évolution de la situation pandémique dans nos maisons. Le cas échéant, les mesures de protection devraient à nouveau entrer en vigueur.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre comportement responsable et bienveillant.